

I4CE

Notre bilan carbone et nos engagements pour le climat

Édition 2024

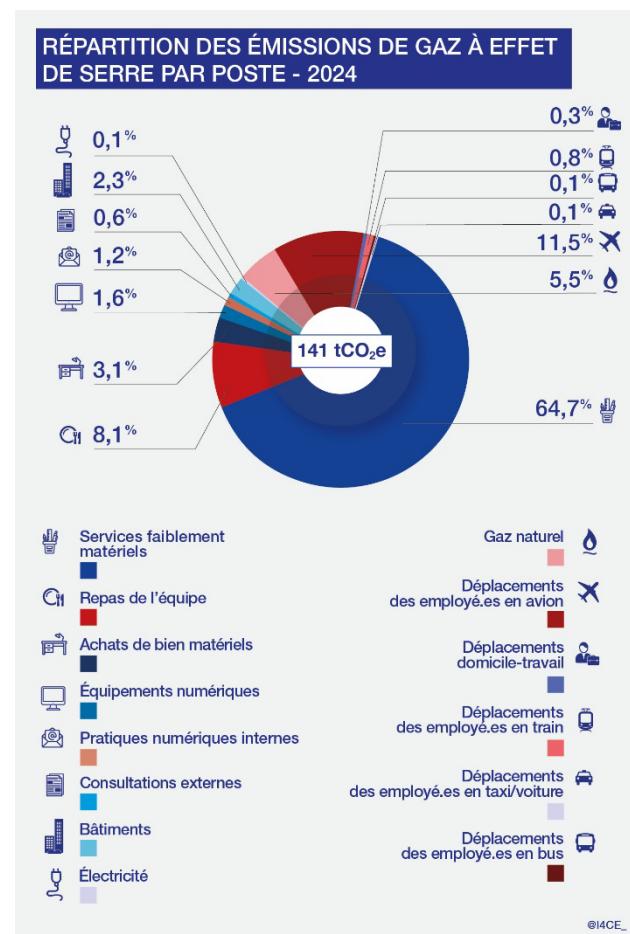
20/01/2026

Nous avons un plan d'action¹ que nous révisons, chaque année, après avoir fait notre bilan carbone annuel. Nous vous présentons ici le bilan de nos émissions 2024, l'analyse de son évolution par rapport au bilan 2023 et la mise à jour de notre plan d'action.

Résultats et analyses

Le bilan carbone 2024 montre que l'Institut a émis **141 tCO₂e**, soit 3,4 tCO₂e par an et par salarié·e².

Figure 1 : Répartition des émissions par poste – I4CE 2024



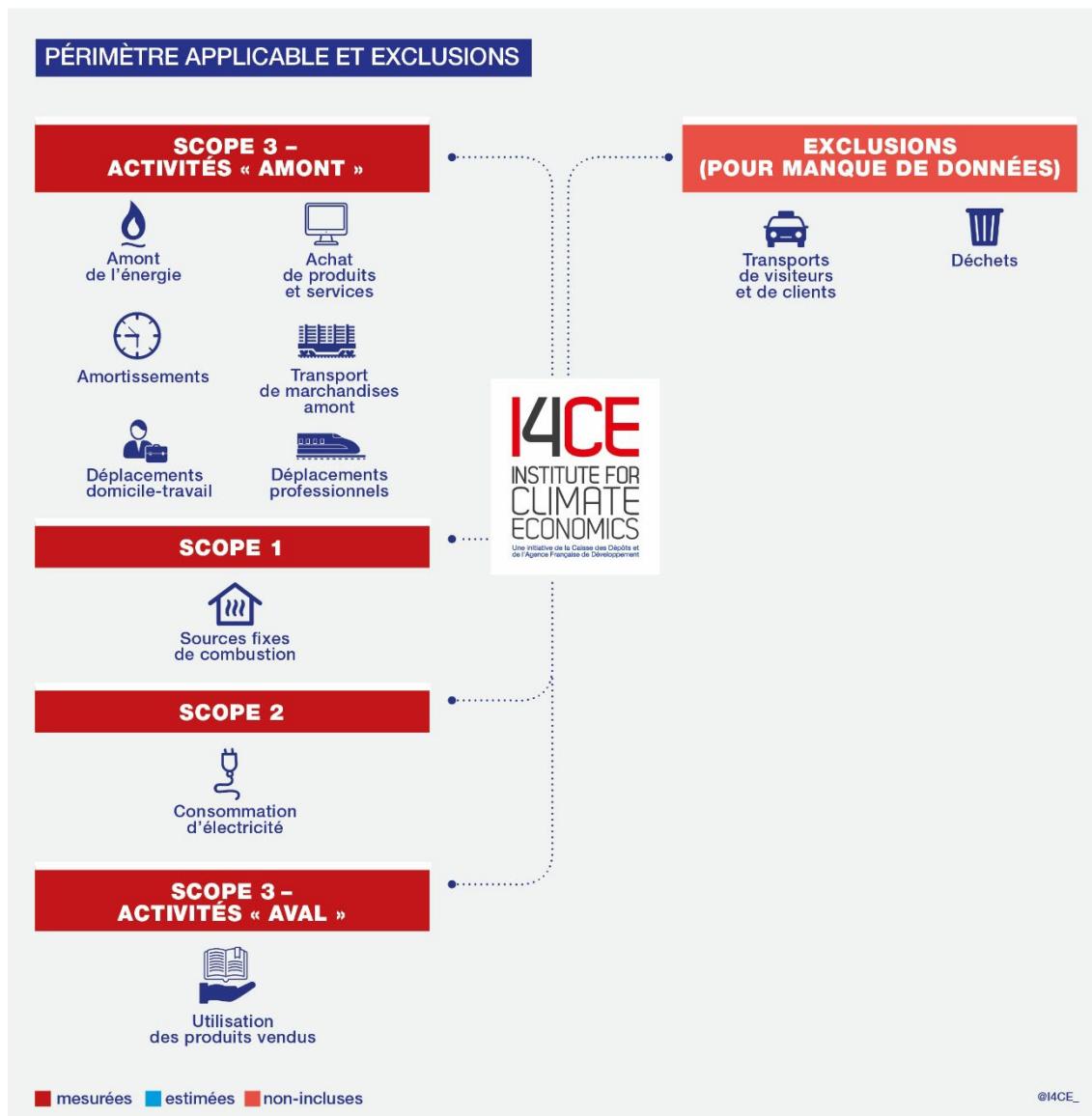
Les postes d'émission les plus significatifs ont été intégrés dans le bilan carbone, de la fabrication à l'utilisation des équipements ou des bâtiments, en passant par la communication, les repas et les déplacements des salarié·e·s (voir figure 2).

Chaque année, nous tentons de conserver les mêmes hypothèses prises pour réaliser notre bilan carbone, afin de pouvoir comparer nos résultats par rapport à nos exercices antérieurs.

¹ <https://www.i4ce.org/l'institut/bilan-carbone/#engagements>

² D'après le GIEC, le « budget » CO₂ de chaque Terrien devrait être compris entre 1,6 t et 2,8 t de CO₂ par an entre aujourd'hui et 2100.

Figure 2 : Périmètre du bilan carbone

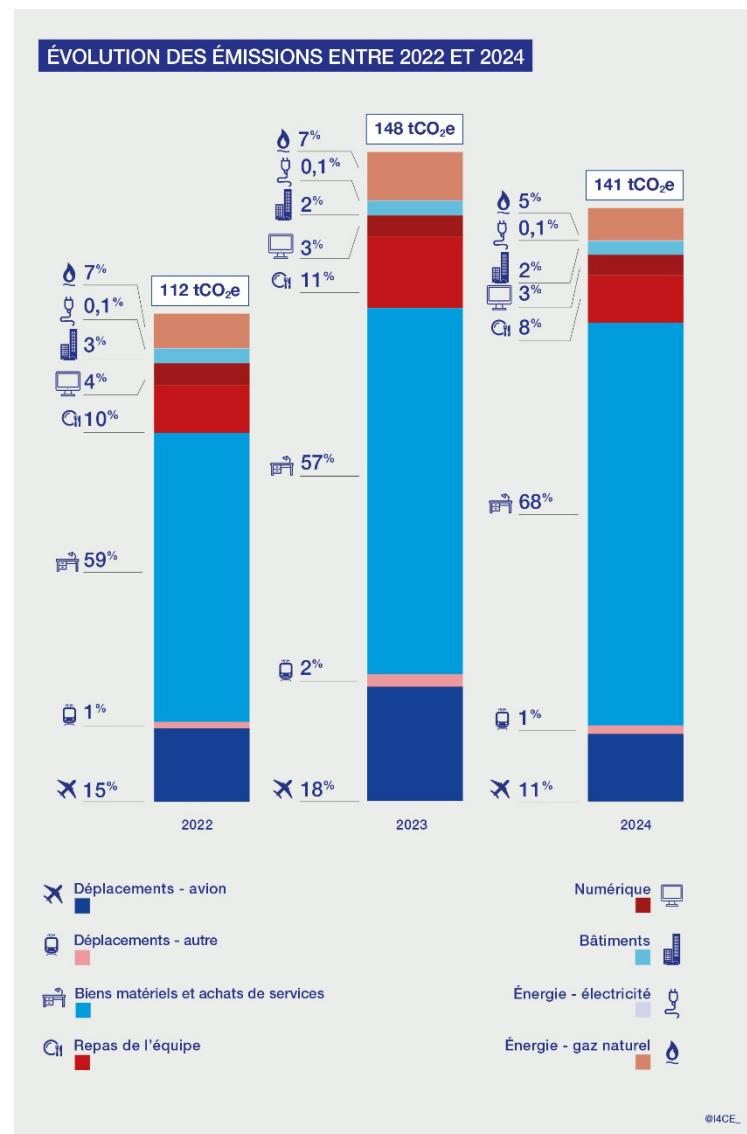


Le bilan carbone d'I4CE a légèrement réduit en un an, passant de 148 tCO2e à 141 tCO2e. Cette baisse de 4,9% de nos émissions entre 2023 et 2024 s'explique par la réduction de plus de 10 tCO2e sur nos déplacements à l'international. Les déplacements en 2024 représentaient des émissions similaires à celles de 2022 alors même que l'équipe comptait 6 salariés de moins. Les émissions par personne ont réduit de 8,2% alors que le nombre de salarié·e·s est passé de 39 à 41 ETP.

D'un autre côté, une hausse de plus 11 tCO2e des émissions liées à l'achat de biens et services (dont par exemple les hébergements lors de missions et les accompagnements par des prestataires externes), s'expliquant par l'augmentation du nombre d'ETP et la dynamique d'inflation fait que la baisse constatée au niveau du bilan carbone global n'est pas du même niveau que la baisse liée à la réduction des déplacements en avion.

I4CE identifie et met en œuvre des moyens de limiter son empreinte carbone : par exemple, 41% des repas quotidiens de l'équipe s'inscrivent dans un régime flexitarien et 51 % dans un régime végétarien. De plus, les repas proposés lors des évènements internes sont 100% végétariens, limitant ainsi le poids des repas de l'équipe dans notre bilan carbone.

Figure 3 : Évolution des émissions par poste entre 2022 et 2024 en kgCO₂e



1er poste d'émission : les services achetés par l'Institut (95 tCO₂e ; 75,1 %)
Cette catégorie regroupe toutes les prestations externes nécessaires au fonctionnement d'I4CE, allant des licences numériques à la mise en forme graphique de certains de nos projets. Afin de calculer ce poste d'émissions, nous utilisons le jeu de ratios monétaires fourni par l'ADEME, qui permet de convertir des euros dépensés en CO₂e émis en fonction des catégories de services. Bien que cette méthode soit source d'incertitude du fait de son manque de granularité, elle nous permet néanmoins de comparer très précisément nos émissions d'une année sur l'autre en conservant les mêmes classifications.

Le poste poursuit son augmentation alors qu'il était passé de 62 tCO2e à 82 tCO2e entre 2022 et 2023, il atteint 91 tCO2e en 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des effectifs de l'Institut et l'inflation, et donc des achats correspondants. Ces postes d'émissions correspondent principalement aux services bancaires et assurantiels, aux honoraires, aux télécommunications, et à l'imprimerie.

2ème poste d'émission : les déplacements professionnels (18 tCO2e ; 13 %)

L'Institut vise à réduire l'impact lié aux déplacements professionnels notamment en favorisant les visioconférences mais aussi en privilégiant le train par rapport à l'avion dès que l'alternative existe. La part de l'aérien dans le bilan carbone d'I4CE baisse à 13% en 2024 contre 17,6% en 2023. L'équipe travaillant à l'international à I4CE a en effet moins participé à des évènements internationaux en comparaison avec l'année précédente. Les déplacements professionnels en voiture, ainsi que les trajets domicile-travail des salarié·e·s continuent d'occuper des parts infimes de notre bilan carbone, respectivement de 0,1% et 0,3%.

3ème poste d'émission : les repas de l'équipe (11 tCO2e ; 8 %)

Les émissions de ce poste ont été estimées à partir d'une enquête sur la composition des repas des salarié·e·s. Plus de la moitié des repas de l'équipe s'inscrivent dans un régime végétarien, ce qui permet de réduire l'impact de l'alimentation de près de 80% par rapport à un régime « classique ». Par ailleurs, I4CE propose systématiquement des repas végétariens dans ses évènements internes et, pour les évènements externes, des repas avec au moins une option végétarienne.

4ème poste d'émission : l'énergie (11 tCO2e ; 8 %)

Le chauffage des bureaux d'I4CE, au gaz, représente le quatrième poste d'émission (5,5 %). La consommation électrique visant à alimenter le matériel numérique de l'Institut ne représente quant à elle que 0,1 % du bilan carbone global³.

Les émissions associées à l'énergie restent équivalentes à celles de 2023 dans l'ensemble même si on note une baisse liée à la limitation du chauffage en journée dans les bureaux.

Enfin, en ce qui concerne l'électricité, les locaux d'I4CE étant situés dans une cour végétalisée, l'Institut n'a pas besoin d'un système de climatisation l'été. Les émissions liées à l'électricité sont inférieures à 0,1 tCO2e. I4CE a un approvisionnement 100 % énergies renouvelables via Enercoop⁴.

³ Ce calcul ne prend pas en compte les consommations d'électricité des salarié·e·s en télétravail. Le point 2.c) de notre plan d'action explicite la méthodologie développée par l'Ademe pour estimer les effets du télétravail sur l'activité d'I4CE.

⁴ [Le facteur d'émission affiché par Enercoop](#) est de 23,65 gCO2e/kWh pour l'année 2022 (production et distribution), quand [celui annoncé par RTE](#) se situe autour de 55 gCO2e/kWh, uniquement sur la production.

5ème poste d'émission : le numérique (5 tCO2e ; 3 %)

Le poste numérique représente 3,4% de nos émissions, où 0,6% sont à attribuer aux consultations externes (téléchargement des rapports d'**I4CE**, participations aux webinaires organisés par l'Institut, etc...). La part des équipements informatiques compte pour 1,6%. Le fait d'utiliser du matériel informatique majoritairement reconditionné nous permet de réduire de 80% nos émissions sur ce poste (**selon une étude de l'ADEME**⁵). Enfin, les pratiques numériques des employé·e·s en interne (envoi de mails, impression, requêtes web, ...) représentent 1,2% du bilan carbone 2024.

En 2024, les émissions liées au site internet de l'Institut totalisent 21 kgCO2e.

Le plan d'action climat d'**I4CE**

I4CE s'est engagé, depuis 2019, à contribuer à la neutralité carbone planétaire, par souci d'exemplarité et par conviction. Un groupe de travail interne s'est constitué pour **réaliser chaque année un bilan carbone de l'Institut**⁶ visant à évaluer nos impacts, permettant ainsi de définir un plan d'action de réduction de nos émissions. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des actions prises à ce jour par **I4CE**.

1) Transports

- a) Pour les déplacements professionnels, une charte de déplacement a été mise en place : pas d'avion en métropole, ni à l'étranger si une alternative en train de moins de 6h existe⁷. Certains déplacements « longue distance » resteront nécessaires pour le travail d'**I4CE**, d'autant plus que l'Institut s'internationalise. Les visioconférences entre partenaires internationaux sont déjà privilégiées et le seront de plus en plus. Lorsqu'un déplacement est nécessaire, il sera optimisé, comme cela est le cas pour les déplacements à la conférence des parties (COP) dans le cadre des négociations internationales sur le climat par exemple, durant laquelle l'équipe d'**I4CE** assiste et organise plusieurs ateliers de travail et conférences pour éviter de multiplier les trajets de ses salarié·e·s et de ses partenaires. Aussi, afin d'inciter les salarié·e·s à privilégier le train plutôt que l'avion lorsque c'est possible, si un déplacement donne lieu à une journée de travail de plus de 14h, trajet compris, alors une demi-journée de repos viendra compenser l'amplitude horaire importante liée au déplacement en train.
- b) Pour les déplacements domicile-travail : l'Institut incite les salarié·e·s à utiliser les transports en commun en remboursant la carte Navigo au-delà du minimum légal (à 75 % au lieu de 50%). Par ailleurs, **I4CE** a mis en place, avant même l'adoption du décret de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), le forfait mobilités durables (désormais de 700€/an – depuis mai 2023), pour favoriser les transports bas-carbone tels que le vélo.

⁵ <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5241-evaluation-de-l-impact-environnemental-d-un-ensemble-de-produits-reconditionnes.html>

⁶ <https://www.i4ce.org/l'institut/bilan-carbone/#bilan>

⁷ Basé sur et au-delà des recommandations de la Convention Citoyenne pour le Climat (notamment la proposition SD-E2)

Ce forfait n'est toujours pas, à date, obligatoire pour les entreprises ou les associations. **I4CE** finance également les trajets en train domicile-travail des salarié·e·s en télétravail longue distance.

2) Bâtiment / énergie

- a) L'Institut a pu choisir un fournisseur d'électricité renouvelable, Enercoop, pour ses locaux actuels.
- b) **I4CE** permet aux salarié·e·s de télétravailler en Île-de-France ou dans d'autres villes, selon leur contrat. Ce fonctionnement permet une organisation de l'occupation des locaux en *flex-office*, c'est-à-dire en attribuant les espaces de travail de façon dynamique en fonction des usages et non par bureaux nominatifs, et ainsi d'occuper les bureaux au maximum et de ne pas consommer de foncier inutile. L'ADEME détaille⁸ une méthodologie de comptabilisation de l'effet rebond du télétravail, d'après laquelle le recours à une occupation des bureaux en *flex-office* compense largement les impacts de l'augmentation de l'utilisation des transports et de l'utilisation de ressources supplémentaires pour le travail à domicile⁹.

3) Informatique / numérique / web

- a) Le parc informatique de l'Institut est constitué en majorité d'ordinateurs reconditionnés. **I4CE** privilégie également la réparation au remplacement du matériel informatique lorsque c'est possible. Depuis 2022, **I4CE** achète aussi des téléphones reconditionnés pour ses salarié·e·s en leur laissant à chaque fois le choix d'utiliser un téléphone professionnel en plus d'un téléphone personnel ou de privilégier un téléphone à double sim pour éviter le cumul de plusieurs téléphones.
- b) Depuis fin 2022, **I4CE** a un nouveau site web éco-conçu permettant de diviser les émissions associées à la visite d'une page par dix-sept.

4) Prestataires – I4CE favorise autant que possible les prestataires avec des clauses environnementales et sociales.

I4CE favorise autant que possible les prestataires avec des clauses environnementales et sociales.

- a) Nettoyage des locaux : **I4CE** a fait le choix d'un prestataire de ménage avec une certification environnementale ISO 14001¹⁰ et une certification sociale AFAQ EI¹¹. Les produits de ménage utilisés sont non nocifs pour l'environnement et le tri des déchets est fait tous les jours.

⁸ <https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/3776-caracterisation-des-effets-rebond-induits-par-le-teletravail.html>

⁹ Les mesures de télétravail liées au contexte sanitaire ayant largement modifié notre façon de travailler, nous avons amélioré la méthodologie de calcul de notre bilan carbone pour tenir compte de ces évolutions. Voir notamment : <https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/3776-caracterisation-des-effets-rebond-induits-par-le-teletravail.html>.

¹⁰ <https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>

¹¹ <http://www.lesentreprisesdinsertion.org/actualites/certification-afaq-eietti>

- b) Traiteurs : les repas des évènements organisés par **I4CE** en interne sont toujours 100% végétariens. Les repas des évènements organisés par **I4CE** en externe offrent toujours au moins une option végétarienne.
- c) Impressions : **I4CE** travaille de longue date avec un imprimeur labellisé Imprim'vert¹², label dont l'objectif est de réduire les impacts environnementaux liés aux activités d'impression. De plus, l'Institut est dans une démarche d'impression en flux tendu, pour limiter les impressions au strict nécessaire. En outre, toutes les publications d'**I4CE** sont disponibles sur le site web de l'Institut et peuvent être consultées en ligne.

5) Contribution à l'effort climatique national

- a) En dépit de tous les efforts réalisables, aujourd'hui et demain, l'impact climatique d'**I4CE** ne sera jamais nul. La réduction de nos émissions est la priorité absolue, la « décarbonation profonde » est l'objectif, mais force est de constater que nous émettons encore. Nous aurons certainement toujours à l'avenir des émissions incompressibles.
- b) Des changements de pratiques dans les secteurs agricole et forestier peuvent être mis en place pour séquestrer du carbone aujourd'hui et dans les prochaines décennies. Financer ces projets permet de répondre à l'urgence climatique tout en ayant d'autres vertus (biodiversité, économie locale par exemple). L'Institut s'engage donc à contribuer à l'effort global de neutralité carbone en finançant des projets certifiés sur le sol français à la hauteur de ses émissions, à travers le Label Bas Carbone¹³. Est-ce de la compensation ?
I4CE préfère utiliser le terme de « contribution », car, pour nous, le financement de projets ne vient pas annuler l'empreinte carbone d'**I4CE**.

¹² <http://www.imprimvert.fr/page/1/Accueil>

¹³ <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>